

RAPPORT D'ACTION JUDICIAIRE DPO_25082025_1

Bureau Du Procureur de Los Angeles

25 août 2025

Rapport officiel du Procureur Général Antoine Prokofief

Le **25 août 2025 à 21h30:32**, un braquage d'ATM impliquant une somme de 10 000 \$ a été signalé au **410 Independence Parkway**. L'acte a été commis par deux suspects identifiés comme **Franck Robery et Jackson Robery**, circulant à bord d'un pick-up.

Lors de l'opération, il a été constaté que Jackson Robery était équipé d'un crowbar et d'un glass cutter, tandis que Franck Robery ne portait aucun outil. Les deux individus ne disposent d'aucun antécédent judiciaire.

Décisions judiciaires :

Jackson Robery:

Bien que reconnu coupable de complicité dans le braquage, son comportement au moment des faits a révélé une panique sans intention réelle de fuite ni accident volontaire. Après coopération et dénonciation de son frère, il se voit appliquer les sanctions suivantes :

- Inscription au casier judiciaire;
- Amende de 500 \$;
- Remise en liberté immédiate.

Franck Robery:

Son rôle d'instigateur et d'influenceur sur son frère, ainsi que son absence de volonté de coopération, entraînent des sanctions plus lourdes :

- 5000 \$ d'amende ;
- 2 ans de prison ferme;
- Inscription au casier judiciaire;
- Pas de remise de peine possible ;
- Droits aux visites garantis;
- Placement en cellule sécurisée VIP.

Mesure complémentaire :

Il est précisé qu'en cas de récidive de Franck Robery, une peine immédiate de 25 ans de prison sera appliquée, sans possibilité de remise de peine, assortie d'un placement en cellule d'isolement de sécurité maximale.

Fait sous l'autorité du DOJ

Procureur Général Antoine Prokofief